



Location par correspondance arnaque???????

Par **Marine**, le **23/11/2008** à **13:50**

Bonjour,

Fin octobre 2008, j'ai résilié mon contrat d'abonnement à un site de location de DVD et renvoyé par lettre T les 4 DVD loués pour octobre

je viens de recevoir un mail m'annonçant que les DVD ne leur étaient jamais parvenus et que conformément au contrat je devais 20 euros par DVD d'indemnisation soit 80euros prélevés sur mon compte CB le 9 décembre prochain et faire une déclaration sur l'honneur que les DVD avaient été renvoyés par courrier postal!!!!

Que faire?????????est ce une erreur de la poste ???détournement malhonnête d'un de leur employé???une arnaque coutumière du site pour les clients qui résilient leur contrat?????à qui m'adresser pour me justifier et ne pas payer une telle injustice???

Merci d'avance pour vos conseils